

# Validez vos compétences avec le diplôme de gérant de Scop !

## *Vous souhaitez :*

- Faire valider vos compétences managériales et coopératives acquises "sur le terrain"
- Obtenir un diplôme homologué en gestion, de niveau Bac+2 et pouvoir si besoin accéder à des formations de niveau supérieur
- Conforter la reconnaissance de vos compétences auprès de vos associés et partenaires
- Conforter la reconnaissance du modèle coopératif dans votre environnement économique

Le Mouvement Scop vous propose un parcours de VAE pour obtenir le diplôme de gérant de Scop

## *Un diplôme reconnu*

Initié par CFG PACA Corse et l'Union Régionale des SCOP Paca Corse, le diplôme est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et délivre le titre professionnel de "**Gérant de Société Coopérative et Participative**", de niveau III.

(\*) Arrêté ministériel publié au Journal Officiel le 25 juillet 2015 sous le code 23654.

## *Une validation des acquis par l'expérience*

Le titre de gérant de Scop peut s'obtenir par la VAE (validation des acquis par l'expérience). Le Mouvement Scop vous propose un dispositif d'accompagnement à la constitution et la rédaction de votre dossier VAE et du mémoire qui l'accompagne. Le mémoire fait l'objet d'une présentation devant un jury de professionnels de la gestion et du Mouvement coopératif. Le jury détermine si le candidat dispose de toutes les compétences à l'issue du parcours.

## *Public et pré-requis*

La Validation des Acquis de l'Expérience est ouverte aux candidats ayant une expérience d'un an minimum comme associé ou salarié d'une Scop ou Scic.

## *Le dossier VAE*

Le candidat constitue un dossier personnel visant à démontrer qu'il possède les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier de "Gérant(e) de SCOP". Ce dossier rassemble les documents attestant de la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le référentiel du diplôme : certificats de travail, CV, rapports, réalisations professionnelles et personnelles du candidat, certificats de formation, attestations, projets en cours de réalisation ou réalisés, résultats obtenus, photos, documents publicitaires ou de presse, etc.

## *Les étapes à suivre*

- A. Dépôt d'un pré-dossier de demande de VAE auprès de votre organisme de formation coopératif : CV, certificats de travail , lettre de motivation

- B. Entretien avec un responsable VAE sur la recevabilité de la demande
- C. Si recevabilité, constitution d'un dossier administratif et du Dossier VAE, en référence au diplôme<sup>1</sup>, montrant les acquis professionnels (compétences, connaissances, aptitudes)
- D. Examen du dossier par le jury et entretien avec le candidat
- E. Décision du jury : validation totale du diplôme ou validation partielle
- F. Si validation partielle propositions du jury sur la nature et les modalités d'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes complémentaires
- G. Constitution d'un dossier complémentaire sur ces nouvelles acquisitions
- H. Examen de ce dossier complémentaire et entretien avec le candidat
- I. Décision du jury : validation, rejet ou demande de compléments.

### ***L'accompagnement du candidat à la VAE***

Les candidats sont accompagnés pour :

- La conception et l'écriture du rapport VAE en référence au Référentiel de Compétences du titre professionnel « Gérant de société coopérative et participative » déposé au RNCP
- La préparation de l'entretien avec le Jury

### ***Déroulement & durée***

- 4 séances de travail collectif d'une demi-journée chacune dans les locaux de votre UR Scop : présentation du Référentiel de Compétences, définition des attendus par rapport au dossier, élaboration des plans de chacun, échanges d'informations, lectures critique des écrits de chacun, résolution des difficultés rencontrées, etc....
- De 3 à 15h d'appui individuel ou en petits groupes, à la demande, en fonction des besoins ou des difficultés particuliers.
- L'ensemble du parcours représente une durée de quelques mois (un an ?) et adaptable selon le candidat

### ***Tarif***

???????

### ***Financement***

L'obtention de ce titre est éligible au financement par le CPF sous le code 191954.

### ***Contact***

Consultez votre Union Régionale

---